



ANEPF

# D.E.S.I.R.



## Des Envies Subites d'Informations Récentes

### La prévention passe aussi par le pharmacien

Une majorité de Français (65%) prennent l'initiative de parler de prévention avec leur médecin quand cela concerne leur enfant, mais ils ne sont que 39% à aborder la question quand il s'agit de leur propre santé, selon une enquête nationale de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) auprès de 3 000 bénéficiaires des allocations familiales. Si le médecin traitant est cité par 92% des répondants comme l'interlocuteur privilégié pour obtenir des informations sur la prévention en matière de santé, 50% évoquent aussi le pharmacien.

Cette enquête, destinée à mieux connaître les pratiques, ressentis, besoins et attentes des familles, a été complétée par des questionnaires régionaux. Ce sont au total les réponses de 17 500 familles de 46 départements qui ont été collectées. Parmi les thèmes de prévention sur lesquels les familles souhaiteraient être mieux informées, 42% citent le stress et le mal-être, 35% la santé et l'environnement, 23% les addictions aux écrans, 19% les maladies cardio-vasculaires et les problèmes de sommeil. Concernant le stockage des médicaments, 85% des répondants estiment qu'ils sont rangés dans un endroit inaccessible aux enfants. Ils sont aussi 69% à lire les notices des médicaments.

Source : [Le Quotidien du Pharmacien](#)

### Le syndrome d'hibernatus

Des chercheurs du laboratoire Information génomique et structurale (CNRS/Aix-Marseille) viennent en effet de « ressusciter » un virus âgé de quelque 30 000 ans. Prélevé et isolé à partir du même échantillon de permafrost sibérien que celui où avait été retrouvé pithovirus, l'an dernier (voir notre édition du 6 mars 2014), ce Mollivirus fait lui aussi partie de cette vaste famille dite des virus géants (Megaviridæ). Géant, car le grand nombre de gènes qui le caractérise, codant pour plus de 500 protéines, confère au microbe exhumé des glaces la taille respectable de 0,6 milliardième de mètre. Mais si Mollivirus fait aujourd'hui parler de lui, ce n'est pas tant à cause de ses dimensions hors du commun, mais plutôt pour le risque potentiel que contient l'annonce de sa découverte.

Source : [Le Quotidien du Pharmacien](#)

### Les étudiants lancent une grande journée d'action

Se référant à la mobilisation annoncée par certains collectifs de pharmaciens pour le 30 septembre, les étudiants en pharmacie ont décidé qu'ils ne prendraient part à aucune mobilisation de chacun des syndicats. Les 350 représentants des 24 facultés présents à l'assemblée générale de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF) ce week-end à Limoges ont par ailleurs indiqué qu'ils ne s'associeraient pas non plus « *aux différentes campagnes de communication lancées par l'ensemble des collectifs exerçant sur Internet* ». En effet, les étudiants, soucieux d'une cohésion au sein de la profession, ne souhaitent pas participer à une journée de mobilisation « *dès lors qu'elle n'est pas suivie par l'ensemble des instances représentatives de la pharmacie* », indique Hadrien Philippe, son porte-parole et vice-président chargé des relations professionnelles.

En revanche, l'ANEPF a annoncé qu'elle ambitionnait de lancer un grand mouvement fédérateur de la pharmacie, le 25 septembre. À l'occasion de cette date, qui est également la journée internationale de la pharmacie, elle souhaite rassembler l'ensemble des acteurs de la profession autour du thème de l'avenir de la pharmacie. Il s'agira d'une journée d'action essentiellement destinée à l'information du grand public.

Source : [Le Quotidien du Pharmacien](#)

## Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé pour révisions

L'article 296 de la loi du 6 août 2015 dite Loi Macron dispose que l'étudiant titulaire d'un contrat de travail pourra bénéficier de jours de congés supplémentaires pour préparer ses examens.

L'étudiant salarié peut bénéficier de jours de congés supplémentaires pour préparer ses examens à condition qu'il justifie d'une inscription valide et en cours dans un établissement préparant un diplôme d'enseignement supérieur.

Dans ce cas, il a droit à un congé supplémentaire non rémunéré de 5 jours ouvrables par tranche de 60 jours ouvrables travaillés.

Ces jours doivent être pris dans le mois qui précède les examens.

A l'officine, seul l'apprenti profitait d'une disposition équivalente, en vertu de l'accord du 4 juillet 2015, à savoir 5 jours ouvrables pour la préparation directe des épreuves d'examens.

Source : Le Moniteur du Pharmacien

## Les élections URPS c'est parti !

Les élections aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS) approchent. Le vote s'effectuera par correspondance entre la fin novembre et le 7 décembre. Pour l'heure, les syndicats d'officinaux affûtent leurs arguments de campagne et peaufinent les listes de leurs candidats. Au total, 13 listes devront être déposées dans chacune des 13 nouvelles régions et 4 pour les départements d'outre-mer (DOM). La Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) « sera présente dans l'ensemble des régions », annonce son président, Philippe Gaertner. Ces listes FSPF visent l'équilibre des candidats dans la représentation départementale et la parité entre hommes et femmes (40% de femmes). Quant à la moyenne d'âge des candidats, elle avoisine les 51 ans, proche de celle des titulaires.

Source : Le Quotidien du Pharmacien

## Pour aller plus loin : Vaccins contre le papillomavirus, des données rassurantes

Une étude française menée par l'assurance-maladie (CNAMTS) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), qui a porté sur plus de 2,2 millions de jeunes filles, montre que la vaccination par Gardasil ou Cervarix n'entraîne pas d'augmentation du risque de survenue de maladies auto-immunes (14 types de pathologies auto immunes ont été étudiés). En revanche, l'étude montre qu'il est probable que cette vaccination entraîne une augmentation du risque de syndrome de Guillain-Barré, avec une fréquence de 1 à 2 cas pour 100 000 filles vaccinées. Toutefois les deux institutions estiment que « ces résultats ne remettent pas en cause la balance bénéfice/risque pour les vaccins concernés », compte tenu de la rare fréquence de ce syndrome en association avec la vaccination et du fait que « le syndrome de Guillain-Barré ait déjà été identifié dans l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du produit ».

Enfin, une très faible association statistique a également été retrouvée avec les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, mais, selon le comité d'expert de l'étude, « elle ne permet pas de conclure à un sur-risque pour cette pathologie, étant donné la faiblesse du risque de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin ».

En conclusion, cette étude, menée en conditions réelles sur un très grand nombre de jeunes filles et de façon totalement indépendante dans le cadre de la convention CNAMTS/ANSM, apporte des données rassurantes sur la vaccination contre le cancer du col de l'utérus et vient confirmer les données de la littérature française et internationale.

Source : Le Quotidien du Pharmacien



## Déficit de la sécurité sociale : la Cour des comptes mise sur des mesures structurelles

« Le déficit de la sécurité sociale, bien qu'il continue à se réduire, s'inscrit toujours à un niveau élevé. Le retour à l'équilibre des comptes sociaux est reporté désormais à un terme indéterminé ». Fort de ce constat, Didier Migaud, le premier président de la Cour des comptes explique que l'équilibre durable des comptes sociaux est non seulement « nécessaire » mais « possible ».

Pour cela, il appelle les pouvoirs publics à mettre l'accent sur la maîtrise des dépenses particulièrement au sein de l'Assurance maladie qui représente à elle seule la moitié du déficit de la Sécurité sociale.

La Cour des comptes recommande de privilégier les mesures structurelles portant notamment sur l'organisation des soins et les prises en charges par l'Assurance maladie.

Il cite alors deux leviers : l'accélération de la recomposition de l'offre des soins, encore trop centrée sur l'hôpital (37 % des dépenses de santé) et une régulation plus vigoureuse des postes de dépenses particulièrement dynamiques.

Dans l'épais rapport, Didier Migaud note notamment que les modes d'organisation des soins de ville ont peu évolué et les inégalités d'accès à la médecine de ville demeurent fortes. « *De nouvelles réorganisations s'avèrent indispensables* », note la Cour qui réitère l'une de ses recommandations : celle d'instaurer un conventionnement sélectif des professionnels de santé dans les zones surdotées, y compris pour les médecins.

Quant à la régulation des postes de dépenses qui ont fortement augmenté, la Cour cite en exemple, non pas les médicaments, mais l'activité des infirmiers et celle des masseurs kinésithérapeutes qui ont engendré une hausse des dépenses de 5,7 % par an depuis 2000.

Selon le rapport, si cette progression n'est pas sans lien avec le vieillissement de la population, elle tire surtout « *sa dynamique de la forte démographie de ces professions, inégalement répartie sur le territoire* ».

[Source : Le Moniteur du Pharmacien](#)

### Rapport Polton et réponse du gouvernement

Il n'y aura ni instauration d'un taux unique de remboursement des médicaments, ni suppression du taux à 15%. Selon les « Echos.fr », le cabinet de la ministre de la Santé y serait opposé car que cela entraînerait trop de déremboursements.

L'idée de rembourser tous les médicaments à un taux unique (autour de 60%) en lieu et place des trois taux actuellement en vigueur (15%, 30% ou 65%) est l'une des propositions émises par Dominique Polton, conseillère auprès du directeur général de l'assurance-maladie Nicolas Revel, dans son rapport sur l'évaluation des produits de santé présenté hier. Il s'agirait d'abord de mettre fin au taux de 15% et de réévaluer les médicaments concernés, pour savoir s'ils doivent être remboursés à 30% ou plus du tout. À terme, les taux de 30 et 65% fusionneraient.

Interrogée sur Radio Classique, Marisol Touraine a indiqué que le remboursement des médicaments n'était « *absolument pas* » le sujet de ce rapport qu'elle a commandé en début d'année. « *La priorité c'est de savoir comment on évalue un médicament* », le système français étant « *trop compliqué, trop opaque* ». Certes, mais lors de sa conférence de presse de lundi, François Hollande a jugé qu'il fallait « *être capable de ne pas prendre en compte un certain nombre de médicaments qui n'ont pas d'indication thérapeutique tout à fait décisive, et en revanche de garantir et d'améliorer le remboursement* ».

[Source : Le Quotidien du Pharmacien](#)